

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENERGIE

L'indépendance énergétique, la lutte contre le changement climatique et plus généralement contre la pollution atmosphérique, le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie, l'accès à tous à l'énergie en tant que bien de première nécessité sont autant d'enjeux dans la mise en place d'une politique énergétique. L'atteinte de ces objectifs passe inéluctablement par une implication forte des acteurs locaux.

Le canton de Fribourg, par son **Service des Transports et de l'Energie (STE)**, assure le rôle de relais de SuisseEnergie. Selon la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie et le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, l'Etat entend :

- Assurer une production et une distribution économiques de l'énergie qui soient compatibles avec les impératifs de la protection de l'environnement.
- Promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie.
- Encourager le recours aux énergies renouvelables.
- Favoriser l'utilisation des énergies indigènes.

Pour atteindre ces objectifs, le canton demande aux communes de prendre en considération leur devoir et de les mettre en œuvre.

Chaque commune, dans un délai de sept ans, élabore un plan communal des énergies.

Les communes veillent à :

- Dispenser, aux publics et aux autorités, informations et conseils concernant l'énergie et son utilisation rationnelle et économe.
- Sensibiliser les consommateurs à la nécessité d'économiser l'énergie et à l'emploi des énergies renouvelables.
- Coordonner les activités exercées dans ce domaine.

Les communes se dotent d'une commission consultative de l'énergie.

Le conseil communal :

- Prend connaissance et adopte le Plan communal des énergies ainsi que ses futures modifications potentielles.
- Décide des budgets de fonctionnement et d'investissement alloués à la politique énergétique.
- Est régulièrement informé de la mise en œuvre du programme d'actions.

La commission consultative de l'énergie (7 membres)

- Fait le lien avec le conseil communal pour les questions relatives à l'énergie.
- Remplit les fonctions de planification et de suivi du plan d'action.
- Pilote les actions en collaboration avec l'administration communale, les commissions et d'autres « acteurs » concernés.
- Planifie et coordonne les actions de sensibilisation, information et incitation en lien avec le thème énergétique.
- Communique de manière générale sur la politique énergétique de la commune.

Membres de la commission consultative de l'énergie

- Martine Gapany et David Castella, conseillers communaux
- Monique Foucart, Alain Publio, Nicolas Rime, Dominique Ruffieux et Marisa Blattmann